Case 1:15-cv-00282-HSO-JCG Document 286-1 Filed 09/07/18 Page 1 of 1

chronopost

XE 319 809 053 FR Code: 17 48

chronopost

FOR ANY INFORMATION
www.chronopost.fr

RECEIVED
SEP 07 2018
CLERK, U.S. DISTRICT COURT
SOUTHERN DISTRICT OF MISS.

SENDER — CHRONO EXPRESS envelope International

NAME Charles Leary
ADDRESS 2 Traverse
ZIP CODE 34200
CITY Sorlet
COUNTRY FRANCE
PHONE 0649302030
E-MAIL
CONTACT NAME

RECEIVER — Receiver's copy

NAME Clerk, U.S. District Court
Dan Russell Courthouse Suite 403
ADDRESS
ZIP CODE 39501
CITY Gulfport
STATE MS
COUNTRY USA
E-MAIL
CONTACT NAME Clerk
PHONE 228-563-1700

PREPAID — Maximum resistance 1 kg

CONTENTS
☒ Documents (no commercial value)

SENDER SIGNATURE

DATE 07 09 18
D D M M Y Y

The sender accepts the general sales conditions as indicated on the back and certifies that the parcel does not contain prohibited articles or dangerous and/or restricted goods.

Départ FRANCE MÉTROPOLITAINE/MONACO
Destination OUTRE-MER ET MONDE

Service Client Entreprise 0825 801 801** Particulier 0969 391 391***
CHRONOPOST SAS - 3, avenue Gallieni - 94250 GENTILLY - www.chronopost.fr
Société par Actions Simplifiée au capital de 52 632 000 € - 383 960 135 RCS Créteil Code TVA FR 82 383 960 135

Format utile : 27 x 33,5 cm
Résistance maximale conseillée (emballage inclus) : 1 kg

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 10/2017
Prêt-à-expédier® Envois internationaux et Outre-Mer (hors Chronopeï®).

1. OBJET
Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations de transport internationales de documents et de marchandises effectuées sous la marque CHRONOPOST®.
Elles s'appliquent aux services Prêt-à-Expédier, sous réserve du respect des normes, restrictions, destinations et mentions figurant sur les emballages.
La liste des pays desservis ainsi que les spécificités des services proposés figurent sur www.chronopost.fr.
En quelque qualité que ce soit, et notamment commissionnaire de transport ou transporteur, CHRONOPOST s'engage à acheminer les colis dès leur prise en charge jusqu'à la destination convenue, selon le trajet, la procédure et les transporteurs qu'elle choisira.
Aucune condition particulière émanant de l'expéditeur ne peut, sauf acceptation expresse de CHRONOPOST, [illegible]
2. DIM
En cas d[illegible]
conditions
risques e
3. RE
d'une m
les
8

7. RESPONSABILITE
7.1 PERTE/AVARIE
La responsabilité de CHRONOPOST est engagée en cas de perte ou de dommage matériel causé au colis en cours de transport ou de non-livraison, sauf faute de l'expéditeur ou du destinataire, cas de force majeure, vice propre de l'objet, insuffisance d'emballage qui constituent des cas d'exonération.
Si elle est établie, la responsabilité de CHRONOPOST est engagée pour la valeur de la marchandise au jour du sinistre, le montant de sa réparation ou les frais directs de reconstitution des documents, dans la limite de 250 euros par colis, et sur présentation de justificatifs. Pour les colis dont le poids excède 7,57 kg, l'indemnisation est portée à 33 € par kilogramme sans pouvoir excéder 1000 € par colis.
7.2 RETARD
[illegible] pour une prise en charge du lundi au vendredi, exception faite des envois remis [illegible] à compter du lundi suivant. Les livraisons sont effectuées les

Part # 154250-354 RRDB EX[illegible]

4. OBLIGATIONS [illegible]
- Mentions obligatoires : L'expéditeur est [illegible] transport, notamment de celles relatives au nom, à l'adresse [illegible] porte) et au numéro de téléphone et/ou l'adresse courriel, précises, exactes et complètes pour permettre une distribution
- Contenu : l'expéditeur est tenu pour responsable des [illegible] CHRONOPOST un colis relevant des restrictions ci-dessu l'inobservation de ces restrictions.
- Emballage : les colis sont préparés et conditionnés pa conditionnés dans un emballage fermé, résistant, approprié dont les manipulations successives inhérentes au transport et périls de l'expéditeur.
L'expéditeur, sous sa responsabilité :
- insère les documents ou marchandises à exp assure la fermeture ;
- remplit entièrement le bordereau de transport
- remet le Prêt-à-Expédier rempli et fermé au CHRONOPOST, à son choix.
- Poids : exception faite des Prêt-à-Expédier, l'expédite réserve le droit de rectifier toute erreur ou omission de pesage régulièrement contrôlée.
- Formalités douanières : l'exportateur et/ou l'imp nécessaires à l'exécution des formalités douanières e sera tenu au paiement des frais supportés par CHR ceux encourus par le destinataire à défaut de régler sous le régime des exportations temporaires. CHRO faits ou d'omissions imputables à l'exportateur L'exportateur et/ou l'importateur supporte seul déclarations ou documents erronés, incomplets conformément à la réglementation, notamment [illegible] de droits, taxes supplémentaires ou ar
5. DROIT D'INSPECTION
Dans le cadre de visites des douanes ou de sûre habilité ou toute autorité gouverneme peut inspecter les colis confiés, à tout moment, es [illegible] de l'expéditeur reste seul responsable de la réalisa [illegible]
Conformément à la réglementation relative à la sûreté du transport [illegible] mettre en œuvre et respecter les instructions nationales en vigueur et publiées par la DGAC (en [illegible] 2007). Par ailleurs, l'expéditeur est informé que tous les colis chargés dans les avions sont susceptibles de subir des visites de sûreté pouvant inclure l'utilisation de rayons X.
6. PRISE EN CHARGE / LIVRAISON
Lors de la livraison, les dommages ou spoliations doivent faire l'objet de la part du destinataire de réserves écrites, précises, complètes, datées et signées sur le bordereau de livraison.
La signature numérisée du destinataire, ainsi que sa reproduction, font preuve de la livraison des colis et les parties reconnaissent à cette signature une valeur juridique identique à celle d'une signature traditionnelle sur papier.
Tout objet mis en instance est remis au destinataire ou à son mandataire sur présentation d'une pièce d'identité et après paiement des éventuelles taxes douanières en vigueur ainsi que les frais de dossier inhérents aux opérations de dédouanement.Dans l'hypothèse où le destinataire communiquerait une instruction à CHRONOPOST modifiant le jour de livraison, l'expéditeur ne pourra se prévaloir d'une indemnisation fondée sur le retard.
[illegible] nécessaires à la [illegible] assure une protection effective et efficace [illegible] l'information préalable de tout tiers de l'éventuel transfert à Chronopost [illegible] l'expéditeur/le destinataire peut à tout moment exercer son droit d'accès aux Données le concernant, son droit d'opposition à recevoir de la prospection et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande à Chronopost SAS - Contact Informatique et Libertés - 3 AVENUE GALLIENI, à GENTILLY (94254) ou par email à l'adresse email suivante rectification-cnil@chronopost.fr, en indiquant vos nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.
15. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION
Les présentes conditions sont soumises au droit français.
Tout litige relatif aux présentes avec un professionnel relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

TRK# 0201 7276 6858 6740
XH BIXA
FRI - 07 SEP 3:00P
STANDARD OVERNIGHT
39501
MS-US
BFN

ORIGIN ID:CTYA
ALICIA OLIVERA
IBC MIA
8401 NW 17TH ST.
MIAMI, FL 33126
UNITED STATES US
(305) 591-8080

Dep: 27314534
Date: 06Sep18
Wgt: 0.26 LBS
DV:
Svcs: STANDARD OVERNIGHT
TRK: 7276 6858 6740
0.00
SHIPPING:
SPECIAL:
HANDLING:
TOTAL:

TO CLERK DISTRIDCT COURT
CLERK DISTRIDCT COURT
PON RUSSELL COURTHOUSE SUITE 403
US NAV CONST BATT MS 39501
(228) 563-1700
DEP: 27314534
REF: 660395010460000007368530284O

SHIP DATE: 06SEP18
ACTWGT: 0.26 LB MAN
CAD: 0654083/CAFE3108
BILL SENDER

ORIGIN: see
FROM:
WEIGHT:
TO :CLER
PON
US NA
3950
US
REF

FedEx Express 0460
Track
0000 0736 85L
US-2902-MIA
ROW3
302-US-39501
05/09/2018 18:05 332 PUMA V3.5.8a ZPL -2
0039501046000000736853028401
326
6
16:00
A
6740
09.07

PAYS DESSERVIS :
Livraison Express dans l'ensemble des 230 pays et territoires desservis par Chronopost dans le monde dont :
- Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer
- Suisse
- Norvège
- Reste des pays du monde hors Union européenne desservis par Chronopost

Pour connaître les délais par destination [illegible] chronopost.fr

[illegible] valeur uniquement. [illegible] al value, argent liquide, aiement, appel d'offres. t orders and tenders ted.

pédier enveloppe :
lement au stylo à bille noi majuscules le document d de fermer l'enveloppe géographique (numéro et nom destinataire en caractère lati es PO - Box ne sont pas livrées) ude du code postal de la ville nscrivez bien le numéro de le code porte éventuel d le document de transport. est prêt à être expédié rêt-à-Expédier® à votre bureau ns les agences Chronopost.

e Client
et suivi des envois sur :
www.chronopost.fr
Application mobile de Chronopost disponible sur iTunes et Google Play
*La marque iTunes est la propriété d'Apple Computer Inc. La marque Google Play est la propriété de Google Inc.
Entreprise
0825 801 801**
**0,20 €TTC la minute, coût au 01/01/2017
Particulier
0969 391 391***
***Appel non surtaxé

3660 003555